

Conditions de participation au Concours Xtraordinaire organisé dans le cadre du lancement de l'Honor 6X

1. Champ d'application

1.1 En participant à ce concours, le participant accepte les présentes conditions ainsi que les informations exposant les critères de participation.

1.2 Pour plus de détails concernant les conditions de participation au concours, veuillez vous rendre sur le site Internet www.hihonor.com.

2. L'Organisateur

2.1 L'organisateur de ce concours est Huawei Technologies Deutschland GmbH (ci-après dénommé « l'Organisateur »).

2.2 La promotion de ce concours s'effectuera sur Instagram et Twitter. Ce concours n'est ni sponsorisé, ni endossé, ni géré par Instagram et Twitter, et n'est pas associé à ce dernier. Les participants au concours doivent respecter les conditions de service, les lignes directrices régissant l'utilisation des réseaux sociaux ainsi que les autres règles applicables relatives aux contributions et/ou aux mises en ligne effectuées par les utilisateurs, présentées sur : <https://www.instagram.com/about/legal/terms/api/> pour Instagram et <https://dev.twitter.com/overview/terms/agreement-and-policy> pour Twitter. Toute participation enfreignant les lignes directrices et les conditions de service applicables sera disqualifiée. Dans le cadre de ce concours, les participants renoncent à toute réclamation auprès de Instagram et Twitter. Toute information concernant ce concours est exclusivement délivrée par l'Organisateur. Veuillez formuler vos questions, suggestions et réclamations à l'Organisateur par e-mail à l'adresse suivante : myhonor@hihonor.com.

3 Individus en droit de participer

3.1 Ce concours est accessible à l'ensemble des individus qui, à la date de lancement, sont (1) âgés de 18 ans ou plus ; (2) des citoyens de l'Union européenne ; (3) des résidents permanents en Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni.

3.2 Les employés de l'Organisateur, les membres de leurs familles proches ainsi que les employés des entreprises partenaires de l'Organisateur qui sont, ou ont été, impliqués dans les processus de création et de mise en œuvre de ce concours ne sont pas autorisés à participer.

3.3 La participation est nominative et les participations conjointes ne sont pas autorisées. Une seule participation par personne et par concours est autorisée.

4 Participation

4.1 La participation à ce concours est gratuite et n'entraîne aucune obligation d'achat de produits et/ou de services.

4.2 Afin de pouvoir participer, les organisateurs doivent partager sur Twitter ou Instagram un élément de contenu décrivant ce qui les rend "Xtraordinaires dans l'Ordinaire", en utilisant simultanément les hashtags #Xtraordinary et #Honor6X.

4.3 Aucun élément de contenu insultant, offensant, à caractère pornographique ou illégal ne sera mis en ligne avec les hashtags précédemment cités. Ces éléments de contenu ne seront pas publiés.

4.4 Honor décline toute responsabilité en cas de contenu non publié, dans la mesure où les publications s'effectuent à la fois de façon manuelle et de façon automatisée.

Le tirage au sort s'effectuera le 04/01/ 2016 de 00h00 à 23h59 CET.

4.5 La page de la campagne se trouve aux adresses suivantes :

4.5.1 www.hihonor.com/fr/xtraordinary

4.5.2 www.hihonor.com/de/xtraordinary

4.5.3 www.hihonor.com/uk/xtraordinary

4.5 Le gagnant sera informé par le biais des réseaux sociaux ou par e-mail.

4.6 L'heure de clôture pour soumettre le contenu est fixée au **4 janvier 2017** à 23h59 CET. Les soumissions tardives ne seront pas prises en compte.

4.7 L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de participation incomplète, erronée, perdue ou tardive au tirage au sort, ainsi qu'en cas de dysfonctionnement ou d'avarie dans le programme conçu pour préserver les informations des participants.

4.8 L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant qui enfreindrait les présentes Conditions de participation, nuirait à la bonne exécution du concours, et qui formulerait des déclarations erronées pouvant contrevenir au droit applicable ou porter atteinte aux droits d'une tierce partie. En cas d'exclusion d'un participant, les prix et avantages qui lui ont été décernés pourront être révoqués afin d'être restitués à l'Organisateur. Le cas échéant, un nouveau gagnant sera alors sélectionné conformément à la procédure présentée dans la section 5.2.

5 Prix, sélection du candidat et communication des résultats

5.1 Le nombre maximal total de gagnants s'élèvera à 300 en fonction du nombre d'éléments de contenu partagés. Les prix à gagner sont les suivants :

5.1.1 L'un des 300 smartphones mis en jeu.

5.1.2 10 smartphones seront offerts à chaque fois que 1 000 éléments de contenu seront publiés.

5.2. Les gagnants seront sélectionnés au hasard et toutes les données seront validées avant que les gagnants ne soient informés.

5.3 5 histoires seront sélectionnées par Honor et soumises au vote de la communauté. Pour chaque pays, la meilleure histoire sera filmée sur un support vidéo par notre ambassadrice Honor Louane.

5.4 En soumettant leurs histoires, les participants acceptent de figurer dans la vidéo dont le tournage sera organisé autour du 16 janvier 2017 en France.

5.5 Honor prendra en charge les frais de voyage encourus par les gagnants ayant raconté la meilleure histoire.

5.6 Les gagnants seront notifiés par e-mail ou via les réseaux sociaux dans un délai de 14 jours après la fin du concours. Une fois informé, le gagnant doit accepter son prix dans un délai de 3 jours suivant cette notification en acceptant l'e-mail qui lui aura été envoyé. Si le gagnant n'accepte pas son prix sous ce délai, son prix sera perdu. Dans ce cas, un nouveau gagnant sera sélectionné par le jury conformément aux critères de jugement établis.

5.7 Il pourra être demandé aux gagnants de participer à des campagnes publicitaires liées au tirage au sort. En effet, pour remporter le prix, les gagnants acceptent que leurs noms soient rendus publics en cas de victoire.

5.8 Les frais et dépenses liés à la récupération du prix restent à la charge du gagnant.

5.9 Les prix ne peuvent être ni échangés, ni remboursés, ni transférés à d'autres personnes.

5.10 L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'impossibilité de récupérer le prix.

6. Droits d'utilisation

6.1 Le participant garantit que les **commentaires** soumis (ici dénommés : « **Contribution** ») sont exempts de propriété de la part de tiers, notamment en termes de droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle (exemples : brevets, marques déposées, droits de conception, savoir-faire, etc.), et qu'il dispose du droit d'accorder une autorisation à l'Organisateur conformément à la section 6.2.

6.2 Par la présente, le participant octroie à l'Organisateur un droit non exclusif et librement utilisable, autorisant ce dernier à exploiter sa Contribution de toutes les manières connues ou encore inconnues. Ce droit ne fait l'objet d'aucune restriction en termes de temps, de lieu et de contenu, et, dans le cadre de l'application de ce droit, des sous-licences peuvent être émises. Parmi ces droits d'utilisation figurent notamment – à l'échelle nationale et internationale – le droit de l'Organisateur de copier, modifier, traiter, publier et commercialiser la Contribution du joueur. Ces droits sont octroyés gratuitement, en exemption de redevances.

7 Protection des données

En soumettant leurs formulaires de participation, les participants acceptent de livrer certaines informations personnelles qui seront exploitées ou divulguées par l'Organisateur et ses agents autorisés dans le cadre de la gestion du concours et du règlement du prix. Les données personnelles recueillies par l'Organisateur seront sujettes à la Politique de confidentialité de l'Organisateur telle que définie à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1OqXmJL>.

8 Divers

8.1 L'ensemble des décisions de l'Organisateur relatives aux offres promotionnelles sont irrévocables et ne font l'objet d'aucune correspondance avec les participants.

8.2 Dans le cas d'un événement indépendant de la volonté de l'Organisateur, et en cas de fraude, d'abus et/ou d'erreur humaine ou technique, affectant ou pouvant affecter le bon déroulement de cette opération promotionnelle ou de la remise des prix, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales, en faisant tout son possible pour en minimiser l'impact sur les participants afin d'épargner à ces derniers une trop grande déception.

8.3 Si l'une des clauses prévues dans les présentes Conditions de participation est invalidée par le biais d'une loi, d'une règle, d'un décret ou d'un règlement gouvernemental, ou par décision finale de toute cour ayant juridiction compétente, cette invalidité n'affectera en aucun cas l'exécution des dispositions qui n'ont pas été invalidées.

8.4 L'ensemble des relations juridiques découlant de ces conditions générales et de ce concours sont soumises au droit allemand. L'application des règles prévues par la Convention sur les achats internationaux de marchandises (CISG) est expressément exclue. Les lois impératives de protection des consommateurs en vigueur dans le pays de résidence du participant s'appliquent explicitement.